

QUESTIONS PERSONNALISÉES AU CAC 40
Campagne FIR 2025

Table des matières

ACCOR.....	3
AIR LIQUIDE.....	4
AIRBUS GROUP	5
ARCELORMITTAL	6
AXA.....	7
BNP PARIBAS.....	8
BUREAU VERITAS	9
BOUYGUES.....	10
CAPGEMINI.....	11
CARREFOUR.....	12
CREDIT AGRICOLE	13
DANONE.....	14
DASSAULT SYSTEMES.....	15
EDENRED.....	16
ENGIE.....	17
ESSILORLUXOTTICA	18
EUROFINS.....	19
HERMÈS.....	20
KERING.....	21
L'ORÉAL.....	22
LEGRAND	23
LVMH.....	24
MICHELIN.....	25

ORANGE	26
PERNOD RICARD.....	27
PUBLICIS.....	28
RENAULT	29
SAFRAN	30
SAINT-GOBAIN.....	31
SANOFI	32
SCHNEIDER ELECTRIC	33
SOCIETE GENERALE	34
STELLANTIS.....	35
STMICROELECTRONICS	36
TELEPERFORMANCE	37
THALES	38
TOTALENERGIES	39
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	40
VEOLIA	41
VINCI.....	42

ACCOR

La feuille de route de décarbonation de l'aviation européenne élaborée par l'alliance de l'industrie aéronautique Destination 2050 préconise de prendre de nombreuses actions fortes et rapides pour que le secteur aérien parvienne à la neutralité carbone. Par ailleurs, l'Union européenne a annoncé un plan visant à réduire les émissions nettes au sein de l'Union de 90 % d'ici 2040, par rapport à 1990. Pour être atteint, cet objectif devra s'accompagner de mesures concrètes pour limiter la croissance du secteur de l'aviation.

- a) Dans quelle mesure ces paramètres sont-ils susceptibles d'affecter le modèle d'affaires d'Accor (réduction soutenue des vols d'affaires, nouvelles pratiques de voyages, de réunions, d'utilisation des technologies) ?
- b) Plus particulièrement, avez-vous établi des projections évaluant les conséquences que ces facteurs pourraient avoir sur votre clientèle affaires ? Avez-vous déjà fait évoluer votre offre leur étant destinée ?
- c) Êtes-vous en mesure d'estimer l'impact de ces initiatives spécifiques en termes d'émissions évitées sur les rejets du secteur de l'aviation à moyen terme ?
- d) Ce contexte est-il également susceptible d'affecter les voyages de loisir ? Comment y répondez-vous ?

AIR LIQUIDE

Air Liquide s'est donné pour objectif, d'ici 2035 par rapport à 2021, de réduire :

(1) ses émissions de GES des scopes 1 et 2 de 35% d'ici 2035 par rapport à 2021

(2) ses émissions de GES de scope 3, catégorie 11 (utilisation des produits vendus) de 60%.

Ces objectifs ont été validés par la Science-Based Targets initiative comme étant alignés avec une trajectoire court-term ("near term" : 2035) bien en deçà de 2°C ("well-below 2°C").

- a) Envisagez-vous de développer des objectifs de court-terme ("near term") alignés avec une trajectoire 1,5°C ? Si tel n'est pas le cas, quels sont, selon vous, les principaux freins ?

Air Liquide publie ses émissions de GES de scope 3 associées aux catégories 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11 et 13 du GHG protocol.

- b) Pourquoi n'avoir inclus que la catégorie 11 (utilisation des produits vendus, 7,3 MtCO_{2e} en 2023) dans vos objectifs à 2035 ? Quid, par exemple, des catégories 1 (achats de biens et de services, 3,2 MtCO_{2e} en 2023) et 3 (énergie - émissions non incluses dans les scopes 1 et 2, 8,8 MtCO_{2e}), compte tenu de leur significativité ?

Air Liquide s'est donné pour ambition d'atteindre, d'ici 2050, la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

- c) Envisagez-vous de vous fixer un objectif chiffré à cet horizon ? Que représenterait la part des émissions dites "résiduelles" et quelles solutions seraient envisagées pour les adresser (solutions fondées sur la nature, technologies de captage et de stockage du carbone) ?

AIRBUS GROUP

Alors que les avions à hydrogène devaient contribuer à hauteur de 20% des efforts de décarbonation en 2050, selon la précédente feuille de route de décarbonation de l'aviation européenne élaborée par l'alliance de l'industrie aéronautique Destination 2050, l'annonce du report sine die du projet d'avion à hydrogène d'Airbus rend caduque ces estimations et accroît la difficulté d'atteindre l'objectif de net zéro en 2050.

- a) Ainsi, après avoir renoncé à un projet qui devait significativement contribuer à la décarbonation de l'aviation européenne seulement 5 ans après son annonce, quelles sont les mesures compensatoires envisagées par Airbus pour maintenir l'objectif d'atteinte du net zéro en 2050, en particulier sur la capacité à fournir l'aviation européenne en carburant alternatif, dans les proportions envisagées par la feuille de route de l'industrie Destination 2050 ?

L'application du principe pollueur-payeur via le marché carbone européen est un moyen efficace de maîtriser le niveau de croissance du trafic aérien et de dégager des financements pour réduire les risques des technologies propres.

- b) Quelle est la position que défend Airbus auprès des institutions européennes quant à l'élargissement du périmètre d'application du marché carbone européen aux vols au départ de l'UE et à destination hors-UE ?

L'impact climatique des effets hors-CO2 est évalué aujourd'hui par la communauté scientifique à environ deux fois celui de l'impact climatique des émissions CO2 et la régulation européenne dite "MRV" (Monitoring, Reporting and Verification) est une mesure structurante pour organiser la mise en place de solution par l'industrie pour atténuer ces effets.

- c) Quelle est la position soutenue par Airbus auprès des institutions européennes quant au périmètre d'application du MRV ?

ARCELORMITTAL

Question sous réserve de la non-publication de ces éléments dans le rapport climat 2025 à venir

Plusieurs scénarios existent pour décarboner le secteur de l'acier qui requièrent tous une diminution forte voir un arrêt de l'utilisation du charbon pour sa production. Des recherches, notamment du think tank allemand Agora Industry, montrent qu'il est effectivement possible que la production mondiale d'acier se fasse sans charbon dès les années 2040. Pourtant, votre groupe continue de développer de nouveaux hauts fourneaux, notamment en Inde. Une réelle décarbonation du secteur de l'acier doit se faire à l'échelle mondiale, et pas seulement dans certains pays. De plus, les technologies de capture et de séquestration du carbone n'ont à ce jour pas été déployées efficacement à grande échelle, et celles-ci perpétuent une dépendance aux énergies fossiles, impliquant une certaine prudence. Elles sont également inutiles face au problème des émissions de méthane des mines de charbon, qui sont, selon certaines études comme celles du think tank britannique Ember Climate, largement sous-estimées.

- a) Ainsi, quelle réduction de la part de charbon dans l'acier produit, à l'échelle mondiale, prévoyez-vous à court, moyen et long terme ?
- b) Quel impact la suspension du projet de décarbonation de vos hauts fourneaux à Dunkerque aura-t-elle sur votre trajectoire de décarbonation ?

AXA

De plus en plus de régions du globe sont victimes d'aléas climatiques comme en témoignent les inondations de l'été dernier en Europe ou celles de Valence en fin d'année dernière. Outre-Atlantique, les conséquences dramatiques des récents incendies en Californie rappellent la vulnérabilité de cette région face à ce péril. Fort de ce constat, des assureurs ont jugé que ces zones n'étaient plus assurables ou assurables uniquement à un coût déraisonnable au détriment de l'assuré. Ces mêmes assureurs ont, par conséquent, choisi de ne plus couvrir ces territoires laissant les populations sur place seules pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique.

- a) Axa exerce-t-il son influence auprès des pouvoirs publics et/ou au sein de l'industrie pour s'assurer d'une répartition équitable de chaque type de risques afin d'éviter, *in fine*, un désengagement de l'ensemble des assureurs des zones jugées trop exposées aux aléas climatiques ? Si non, pourquoi ?
- b) Si oui, quels sont les leviers d'actions d'Axa sur cette problématique en matière d'exercice d'influence ? Axa entend-il montrer l'exemple et maintenir sa présence dans les zones à haut risques ?
- c) Quels sont les résultats obtenus par Axa au cours des trois dernières années ?

BNP PARIBAS

Le G de gouvernance est un pilier de l'ISR qui implique de veiller au strict respect par soi-même et ses parties prenantes tant des lois et règlements en vigueur que de l'éthique des affaires. Or, des dossiers délictuels sont en cours, instruits notamment par les parquets financiers de la France et du Portugal, sur le cas d'Altice que BNPP conseille et finance ainsi que ses dirigeants, depuis plus de vingt ans, tout en incitant ses clients et correspondants à y investir.

- a) Le Code de conduite de la banque est-il adapté pour la protéger de ce type d'affaire ? Merci de justifier votre réponse.
- b) Dans le cas où les faits évoqués révéleraient des failles dans le Code de conduite de la banque, cela a-t-il conduit, ou est-il susceptible de conduire, BNPP à le réviser afin d'éviter que ne se reproduisent des cas similaires ? Merci de préciser votre réponse.
- c) Dans le cas où des améliorations sont envisagées, comment entendez-vous y associer les parties prenantes de la banque ?
- d) BNPP envisage-t-elle, pour protéger ses parties prenantes (clients, déposants et actionnaires), de se porter, à l'instar du groupe Altice lui-même, partie civile dans les dossiers délictuels en cours ?

BUREAU VERITAS

La loi française sur le devoir de vigilance prévoit l'élaboration du plan de vigilance en association avec les parties prenantes de la société, notamment les partenaires sociaux. De plus, l'une des mesures de ce plan consiste en la mise en place d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives. Les organisations syndicales ont en effet une connaissance du terrain et la capacité d'alerter la société et de faire remonter des informations précieuses dans l'exercice du devoir de vigilance.

- a) Comment, concrètement, votre Groupe intègre-t-il ses partenaires sociaux – aux niveaux local et global – aux différentes étapes de l'élaboration, de l'évolution et de la mise en œuvre de son plan de vigilance ? Quels moyens le Groupe leur apporte-t-il pour accomplir cette mission ? Comment les partenaires sociaux sont-ils associés au compte-rendu de la mise en œuvre effective de ce plan de vigilance (cartographie, procédures d'évaluation, actions adaptées, mécanisme d'alerte, dispositif de suivi des mesures...) ?

- b) Avez-vous prévu de renforcer leur rôle ?

BOUYGUES

- a) Compte tenu des activités de construction de Bouygues dans des régions où les droits de l'Homme sont le plus à risque, comme vos projets de construction à Hong Kong par exemple où un accident s'est produit le 16 mai 2023, comment assurez-vous le respect des normes internationales en matière de sécurité dans ces régions ? Pouvez-vous nous donner un exemple de la façon dont vous le mettez en œuvre ?
- b) Au niveau des chaînes d'approvisionnement, quelles sont les mesures de prévention déployées par le Groupe et, plus spécifiquement, comment le Groupe priorise-t-il ses diligences vers les produits, matières premières ou services les plus à risque ? Jusqu'à quel rang de votre chaîne d'approvisionnement ?
- c) Le niveau de risque des produits, services et activités est-il pris en compte afin d'adapter les procédures d'évaluation et de diligences raisonnables à ces dits risques ?
- d) Vous avez récemment publié votre politique en matière de droits de l'Homme, pourriez-vous faire le point sur la manière dont cette politique s'intègre à vos activités ?

CAPGEMINI

Capgemini reste avant tout une entreprise de services numériques, cependant nous sommes intéressés de comprendre comment les missions choisies intègrent des enjeux de durabilité et sont prioritaires par rapport à d'autres missions qui n'intégreraient ou ne respecteraient pas ces enjeux.

- a) Intégrez-vous des critères liés à la durabilité dans la classification de vos missions ? Avez-vous entamé un travail sectoriel avec des pairs pour définir une méthodologie commune de classification des activités liées aux enjeux de durabilité ?
- b) Quels sont les critères permettant de qualifier/catégoriser une activité liée aux enjeux de durabilité ?
- c) Quel est le pourcentage de l'activité de Capgemini lié aux enjeux de durabilité (indicateurs financiers comme le chiffre d'affaires, les heures facturées, autre) ? Si les missions de reporting de durabilité (exemples : CSRD, taxonomie) sont intégrées à ces KPI.s, pourriez-vous nous indiquer la part qu'elles représentent ?
- d) L'entreprise a-t-elle mis en place des règles limitant la possibilité de travailler sur des missions et/ou clients qui ne respecteraient pas certains standards de durabilité ?

CARREFOUR

Le groupe Carrefour opère par le biais de magasins détenus en propre, de magasins franchisés dans les huit pays où il intervient directement, et de magasins franchisés des partenaires internationaux. Dans votre document d'enregistrement universel, vous indiquez que Carrefour travaille à l'intégration de sa stratégie RSE aux franchisés. Or, au cours des derniers mois, plusieurs reportages, actions en justice (émanant notamment de la CFDT en France) et rapports ont émis des « réserves » sur l'effectivité de cet engagement que ce soit en France ou à l'étranger (en Arabie Saoudite, par exemple), en particulier sur le plan des conditions de travail et des rémunérations.

- a) Comment vous assurez-vous que l'ensemble des salariés de tous vos franchisés bénéficient de conditions de travail adéquates, d'une bonne santé et de la sécurité au travail, et ce de manière pérenne, et que le travail des enfants n'est pas pratiqué dans ces établissements ?
- b) Pouvez-vous comparer le taux de fréquence des accidents du travail, le pourcentage de contrats à durée déterminée et le pourcentage d'intérimaires (ou de personnel mis à disposition des magasins par des entreprises extérieures) dans vos magasins gérés en propre, chez vos franchisés des huit pays et chez les franchisés des partenaires internationaux ? Précisez pour chacune des catégories de magasins, le périmètre couvert (le tableau ci-dessous peut vous aider à répondre à cette question) :

	Magasins gérés en propre	Franchisés dans les huit pays où Carrefour intervient directement	Franchisés des partenaires internationaux
Effectif moyen, y compris personnel extérieur (en etp)			
% moyen de CDD			
% moyen d'intérimaires (ou contrats avec entreprises extérieures)			
Taux de fréquence des accidents du travail			
Périmètre couvert par les réponses (en % de l'effectif)			

- c) En 2024, vous avez indiqué au FIR qu'une démarche était en cours pour mesurer la mise en place de salaires décents pour vos salariés et fournisseurs.
Uniquement pour vos propres salariés et ceux de vos franchisés, pouvez-vous indiquer l'évolution de ce déploiement au cours des douze derniers mois dans chacune des trois catégories de magasins ?

CREDIT AGRICOLE

Les banques multiplient les déclarations dans lesquelles elles présentent leurs nouveaux engagements en faveur du climat. Parmi les annonces qui bénéficient de la plus grande couverture médiatique figurent celles en lien avec la diminution des financements accordés à l'industrie des énergies fossiles, les cibles de réduction de l'intensité carbone des portefeuilles ou encore les objectifs de financements de la transition écologique et énergétique. Au-delà de préciser un cap, ces déclarations interrogent aussi sur la capacité des banques à réorienter leur portefeuille historique.

- a. Afin de permettre aux parties prenantes d'apprécier le déploiement de la stratégie climat de Crédit Agricole et pour approfondir la réponse apportée lors de la campagne de questions écrites du FIR en 2024, la banque peut-elle nous communiquer la part de ses actifs financiers investis dans des activités économiques durables ou écologiques (telles que définies dans le *Green Asset Ratio*) rapportée à la part de ses actifs financiers investis dans des activités qui ont un impact négatif sur l'environnement ?

- b. Si les activités vertes bénéficient du cadre offert par la taxonomie européenne, les activités brunes, à l'inverse, ne disposent d'aucune définition faisant consensus. Par conséquent, Crédit Agricole peut-il expliciter les activités considérées dans la part de ses actifs financiers investis dans des activités qui ont un impact négatif sur l'environnement ?

Remarques méthodologiques: Le périmètre de calcul porte donc à la fois sur :

- Le portefeuille de prêts, c'est-à-dire l'ensemble des actifs du portefeuille bancaire qui sont détenus jusqu'à leur échéance ;
- Les activités de banques d'investissements dont l'accompagnement dans les émissions de capital, d'obligations, opérations de M&A etc.

DANONE

- a) À la suite de l'assignation en justice déposée par certaines ONG concernant la gestion des plastiques, vous avez pris des engagements à la suite de la médiation imposée par le tribunal. Quelles en sont les implications pour votre politique de réduction des déchets plastiques et, plus largement, pour la réduction des emballages ?
- b) Vos objectifs initiaux pour 2025 en matière de recyclabilité, compostabilité et réduction des emballages vierges d'origine fossile ont été repoussés à 2030. Quelles difficultés (techniques, économiques, commerciales) vous ont empêché de les atteindre dans les délais prévus ?
- c) Danone vise à rendre 100 % de ses emballages réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2030. Cependant, une grande partie reste à usage unique. Quelle est votre feuille de route pour respecter les obligations réglementaires interdisant le plastique à usage unique d'ici 2040 en France ? Ces actions seront-elles étendues au niveau mondial ?

DASSAULT SYSTEMES

La rémunération de Monsieur Bernard Charlès a été fortement contestée lors des assemblées générales de 2023 et 2024 avec, respectivement, 11,4% et 17,1% de votes "contre" exprimés. En 2024, la nouvelle politique de rémunération l'a été encore davantage avec 19,5% de votes "contre" exprimés, laissant présager, à nouveau, une forte contestation à l'égard de la rémunération de votre nouveau directeur général, Monsieur Pascal Daloz.

- a) Comment expliquer que la nouvelle politique de rémunération :
- Octroie, d'une part, une rémunération annuelle fixe de 2 millions d'euros à Monsieur Bernard Charlès, désormais président du conseil d'administration (près du double de son prédécesseur, Monsieur Charles Edelstenne) et lui permette, d'autre part, de continuer à percevoir des actions de performance au titre des plans d'incitation de long-terme de 2020, 2021, 2022 et 2023 ?
 - Permettrait à Monsieur Pascal Daloz (56 ans) de percevoir, en cas de départ anticipé à la retraite, sans proratisation, l'intégralité des actions de performance au titre des plans d'incitation de long-terme qui, à ce moment-là, ne seraient pas échus ?
 - Permettrait à Monsieur Pascal Daloz de toucher des indemnités de départ, même en cas de contre-performances (NB : la base de calcul reposant sur la performance réalisée au cours des trois dernières années) ?
- b) Comment expliquez-vous l'écart persistant entre vos décisions et la perception des actionnaires ? Envisagez-vous des ajustements dans la transparence ou un dialogue avec eux sur ce sujet ?

EDENRED

Sur trois années consécutives, vous avez proposé trois augmentations de la rémunération du Président-Directeur Général. Lors de l'AG 2024, le taux de désapprobation de la politique de rémunération du PDG est de 34,3% à l'AG et celui lié aux éléments fixes et variables de la rémunération du PDG pour l'exercice 2023 s'établit à près de 30%. Au regard de ces taux, les arguments avancés pour justifier les augmentations ne semblent pas suffisamment convaincants pour les actionnaires.

- a) Comment expliquez-vous l'écart persistant entre vos justifications et la perception des actionnaires ? Envisagez-vous des ajustements dans la transparence ou un dialogue avec eux sur ce sujet ?

21% de la rémunération annuelle variable du Président-Directeur Général se base des objectifs dits qualitatifs de RSE et de management. Ces objectifs sont inscrits sur votre feuille de route RSE et sont suivis par des indicateurs quantitatifs.

- b) Pourquoi ne pas réaliser, à l'instar des objectifs financiers, un suivi précis et chiffré des objectifs RSE dans la rémunération du PDG ? De même, pourquoi ne pas être davantage transparents sur la façon dont ces objectifs sont suivis et, le cas échéant, atteints ou non ?

Deux des huit objectifs sont atteints ou presque atteints (la formation des employés du groupe et la part de femmes dans les positions exécutives).

- c) Pourquoi continuer à baser la rémunération variable du PDG sur des objectifs déjà atteints sans les revoir à la hausse ou en fixer de nouveaux sur d'autres thématiques ?

ENGIE

- a) Dans un contexte de regain d'intérêt pour la production d'électricité à partir de gaz naturel de la part de grands consommateurs d'électricité (eg Meta aux Etats-Unis) et de politiques (eg chef du parti conservateur en Allemagne), comment Engie se positionne-t-il face aux potentielles opportunités de business associées en lien avec ses métiers et compétences ? Plus précisément, les objectifs climatiques qu'Engie s'est fixés entraînent-ils le groupe à se prémunir de participer directement à tout nouveau développement de centrale à gaz *baseload* ?
- b) Certaines exploitations gazières sont plus émissives que d'autres selon la zone géographique, l'origine du gaz ou son type d'exploitation. Vous avez déclaré utiliser du RSG (*responsible sourced gas*) dans le Bassin Permien et le Eagle Ford Shale ainsi que des technologies de captage et stockage de carbone pour votre projet Rio Grande LNG. Avez-vous mesuré ce que le RSG permet d'éviter comme émissions par rapport à un gaz naturel non sourcé durablement ? Avez-vous testé la technologie de captage et stockage que vous avez prévu de déployer ? Sera-t-elle prête pour atteindre vos objectifs d'émissions dès 2026 ? Par rapport aux émissions (en brut) prévues de ce projet, que cela représente-t-il en termes de captage ?
- c) Enfin, est-il envisageable pour Engie de s'engager à ne pas soutenir par ses activités de plaidoyer toute évolution réglementaire qui viserait à faciliter le développement de centrales à gaz *baseload* non équipées de CCS ou d'autres actifs (comme les chaudières à gaz) dont le développement pourrait être incompatible avec l'objectif de limiter à +1.5°C le réchauffement climatique ?

ESSILORLUXOTTICA

Issu lui-même d'une fusion majeure dans le secteur, le groupe EssilorLuxottica procède à de nombreuses acquisitions chaque année.

- a) Quelle place donnez-vous aux critères ESG lors des fusions et des acquisitions ?
- b) Pouvez-vous citer un projet d'acquisition que vous auriez écarté pour des raisons ESG ?
- c) Par suite d'une acquisition, mettez-vous en place un plan spécifique pour permettre à la nouvelle entité entrée dans le périmètre du Groupe d'aligner ses performances extra-financières sur celles du Groupe ?
- d) Pour vos principaux indicateurs sociaux de performance extra-financière concernant l'exercice 2024, pouvez-vous indiquer les écarts constatés entre les résultats consolidés obtenus par les sociétés qui figuraient dans le périmètre du Groupe au 31 janvier 2022, d'une part, et celles qui sont entrées au cours des exercices 2023 et 2024, d'autre part ? Le cas échéant, comment interprétez-vous ces écarts ?

EUROFINS

- a) Les débats récurrents autour des pratiques comptables et des contrôles financiers d'Eurofins mettent en lumière la nécessité de renforcer les systèmes de gouvernance. Outre des audits renforcés, quelles actions concrètes et spécifiques l'entreprise envisage-t-elle pour instaurer une culture d'éthique et de transparence, tant au sein de ses équipes qu'à travers, son conseil d'administration et sa chaîne d'approvisionnement ?

- b) Afin d'obtenir à nouveau la confiance de ses investisseurs, est-il possible de doter le conseil d'administration d'un *board office* disposant d'un budget autonome, réalisant ses propres missions sans que les membres exécutifs n'y soient associés et que le conseil d'administration s'en rende compte en précisant l'utilisation faite du budget, ainsi que les raisons et les résultats obtenus ?

HERMÈS

Comme vous nous l'avez indiqué l'année dernière dans votre réponse à la question sur l'économie circulaire du FIR, Hermès suit le principe des 9R et adopte une approche d'économie circulaire axée sur la durabilité des produits, les services de réparation, la revalorisation des matériaux et l'utilisation de matières premières certifiées, tout en améliorant la gestion des déchets, de l'eau et la réduction des émissions. Selon votre réponse de l'année dernière à la question sur l'économie circulaire, 100% des 15 métiers ont intégré dans leur feuille de route une partie sur l'économie circulaire.

- a) Quels sont les investissements réalisés et vos objectifs à court et moyen terme sur ce sujet ?
- b) Quelle est la part des matières recyclées utilisées dans la fabrication des produits à l'échelle du groupe et/ou par métiers ?
- c) Quelle est la part de produits éco-conçus, et quels sont les principaux obstacles techniques, économiques ou commerciaux qui freinent le déploiement de cette stratégie d'éco-conception ?

KERING

Kering adopte une approche d'économie circulaire en favorisant la réparabilité, l'innovation matérielle, la traçabilité des ressources et la réduction des déchets, tout en optimisant la gestion de l'eau et des émissions.

- a) Quelle place occupe l'intégration de matières biosourcées d'une part et recyclées d'autre part dans la confection des produits au sein de l'entreprise (% de matière biosourcée/recyclée utilisée, part de l'investissement, objectifs à courts et moyens termes) à l'échelle du groupe et/ou par métier ?
- b) Quels sont les principaux obstacles techniques, économiques ou commerciaux qui freinent le déploiement de votre stratégie d'éco-conception et quels leviers utilisez-vous pour les surmonter ?
- c) Avez-vous une stratégie d'allongement de la durée de vie des produits (réparation et/ou réemploi) ? Si oui, quelle est-elle ?
Quel impact la réglementation liée à l'interdiction de la destruction des invendus a-t-elle eu sur la réduction des stocks d'invendus ? Pourriez-vous chiffrer cette réduction ?
- d) Kering vise une réduction totale des déchets de 10 % d'ici 2025, par rapport à 2021. Cet objectif ayant été dépassé grâce à une réduction de 19 % entre 2022 et 2023, envisagez-vous de fixer un objectif plus ambitieux ?

L'ORÉAL

- a) L'Oréal s'est engagé à éliminer les PFAS de ses produits d'ici la fin de 2024. Sachant qu'il existe une multiplicité de catégorie de PFAS, y-a-t-il des PFAS qui ne sont pas inclus dans cet engagement ? Si oui, pourquoi et quel nombre de produits en contiennent ? Pourriez-vous citer les types de PFAS qui sont inclus dans cet engagement ? A date, cet engagement est-il respecté ?
- b) Comment l'entreprise s'assure-t-elle que les substances chimiques de remplacement répondent à des normes rigoureuses de sécurité et de durabilité afin d'éviter le risque de "substitutions regrettables" ? Comment sont déterminées ces normes rigoureuses de sécurité et de durabilité et quelles sont-elles ?
- c) Par ailleurs, quelles mesures L'Oréal prend-elle pour engager ses fournisseurs sur les "substitutions regrettables" et mettre en œuvre une vérification indépendante par des tiers afin de garantir la conformité tout au long de sa chaîne d'approvisionnement ? Comment ce processus sera-t-il rapporté de manière transparente aux parties prenantes ?

LEGRAND

Concernant votre approche liée à l'économie circulaire, vous avez mentionné l'année dernière dans votre réponse à la question du FIR, votre Feuille de Route RSE 2022-2024 avec des objectifs sur l'utilisation des matériaux recyclés et l'arrêt de l'utilisation du plastique à usage unique. En 2023, vous aviez atteint 5,6 % du taux d'utilisation de plastiques recyclés, contre un objectif de 12,5 %.

- a) Quelles mesures envisagez-vous pour surmonter les obstacles qui entravent l'atteinte de l'objectif de réduction de -15 % pour 2024 ?
- b) Concernant les emballages *flow pack*, votre objectif était de les réduire de 50 % en 2023, en visant les 100 % pour 2024, mais vous n'avez atteint que 12,2 % en 2023. Quelles actions prévoyez-vous pour lever les obstacles qui freinent l'atteinte de l'objectif de 2024 ?
- c) Legrand ne communique actuellement pas sur le réemploi et la réutilisation dans sa stratégie circulaire globale. Quelles actions mettez-vous en place pour augmenter la part de réemploi et de réutilisation (éco-conception, diagnostics, partenariats, expérimentations, passage à l'échelle, etc.). Envisagez-vous de formaliser des objectifs à moyen, long termes ?
- d) Face aux risques de pénuries de ressources stratégiques pour le groupe, quelles sont les actions envisagées à moyen et long termes pour assurer la pérennité de l'activité ?

LVMH

Le Groupe LVMH a été exposé, au cours des dernières années, à plusieurs controverses sévères en matière de droits humains, notamment en lien avec la gestion de ses chaînes d'approvisionnement. Au regard de ces risques et de ces différentes controverses, nous souhaiterions comprendre les politiques, mesures et moyens déployés par le Groupe LVMH pour effectivement réduire ces risques d'impact sur les personnes, mais également pour l'entreprise.

- a) Sauf erreur de notre part, il n'existe pas à ce jour de Politique Droits humains au niveau du Groupe LVMH. Or, selon le Guide d'implémentation des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, élaboré par Oxfam, Shit et le Global Compact Network des Pays-Bas, « L'engagement d'une entreprise de respecter les droits humains commence par une déclaration de politique générale. (...) Il s'agit d'une occasion de faire comprendre en interne la responsabilité de l'entreprise » et « d'expliquer comment l'entreprise entend mettre en œuvre sa responsabilité et [de] définir des attentes et des orientations claires pour ceux qui sont censés adhérer à la politique ou la mettre en œuvre, notamment aux personnels de l'entreprise, aux fournisseurs ou aux partenaires commerciaux ». L'élaboration et le déploiement d'une politique Droits humains sont-ils en cours ? Quand cette politique sera-t-elle publique ?
- b) Comment le Groupe LVMH cartographie-t-il les risques droits humains liés à l'ensemble de ses Maisons, activités, produits et services et chaînes d'approvisionnement ?
- c) Au niveau des chaînes d'approvisionnement, quelles sont les mesures de prévention déployées par le Groupe et, plus spécifiquement, comment le Groupe priorise-t-il ses diligences vers les produits, matières premières ou services les plus à risque ?
- d) Le niveau de risque des produits, services et activités est-il pris en compte afin d'adapter les procédures d'évaluation et de diligence raisonnable à ces dits risques ?

MICHELIN

Vous indiquez avoir un accord-cadre avec IndustriALL pour faire fonctionner votre comité monde "Michelin Works Council" sur les thématiques People Profit Planet et la stratégie du groupe.

- a) Quels premiers enseignements tirez-vous de cet accord après trois mandatures ? Est-il envisageable qu'il puisse s'enrichir à court terme et intégrer plus d'engagements de la part du Groupe ?

Michelin dispose d'une politique sociale au niveau du Groupe. Celle-ci intègre en particulier les problèmes liés aux éventuelles réorganisations de l'outil de production et, notamment, l'accompagnement des salariés concernés. Selon votre DEU 2023, en 2023, vous avez réduits ou arrêtés les productions des sites d'Ardmore aux États Unis (1400 employés concernés) et de Karlsruhe, Trèves en Allemagne et Hombourg en France (1532 employés concernés).

- b) Hormis ces situations, pouvez-vous nous indiquer si d'autres sites ont aussi été concernés par des restructurations en 2023 et 2024, le cas échéant, les pays et le nombre de salariés concernés ? À date, quel est le nombre de salariés ou anciens salariés pour lesquels aucune solution d'accompagnement n'a été trouvée pour l'ensemble de ces cas ?

Aux États-Unis, considérées comme une forme de discrimination, les politiques DEI (diversity, equity, inclusion) font face à d'importants vents contraires.

- c) Ce contexte modifie-t-il votre politique en la matière dans ce pays ? Envisagez-vous de communiquer sur ce sujet ?

ORANGE

L'inclusion numérique en Afrique, bien que prometteuse, comporte de nombreux défis liés à des aspects économiques, sociaux, infrastructurels, et technologiques. En effet, selon les estimations de la GSMA que vous mentionnez dans votre DEU, en Afrique subsaharienne 15% de la population est non couverte par des réseaux mobiles et 60% de la population se trouve éloignée du numérique pour des raisons de pouvoir d'achat, de maîtrise de la technologie ou de situation personnelle notamment en matière d'éducation ou de formation.

- a) En matière d'infrastructure, avez-vous un plan d'actions pour remédier à ces 15% de zones non couvertes par le réseau ainsi qu'aux zones dont l'accès au réseau est limité ?
- b) Quelles stratégies Orange met-il en place pour rendre les appareils (téléphones, tablettes) plus accessibles aux populations précaires malgré leur coût encore élevé ? Prévoyez-vous, à l'instar de l'Europe, de mettre en place un plan d'offre sociales ?
- c) Comment l'entreprise s'efforce-t-elle de réduire la fracture numérique entre les sexes et les générations à travers le continent africain ? Quelles sont les initiatives de formation que vous prévoyez ? Avez-vous fixé des objectifs quantitatifs ?

PERNOD RICARD

La consommation responsable d'alcool est une importante préoccupation pour Pernod Ricard qui mène de nombreuses actions sur le sujet. Nous aimerions que vous apportiez quelques précisions sur les points suivants :

- a) Quels sont vos six principaux marchés nationaux (merci d'indiquer, le cas échéant, la part de marché estimée) ? Pour chacun de ces marchés, pouvez-vous, décrire de manière synthétique les actions les plus et les moins efficaces que vous avez prises pour modérer et/ou ne pas inciter à la consommation de produits alcooliques par certaines populations cibles (femmes enceintes, jeunes, automobilistes, consommation à un niveau nocif) ?
- b) Quels sont les résultats que vous avez mesurés et qui témoignent de l'efficacité de vos initiatives ?
- c) La production et la vente de boissons sans alcool ou à très faible taux d'alcool entrent dans votre stratégie. Pouvez-vous fournir des données chiffrées qui attestent de la place que vous souhaitez leur accorder dans votre stratégie (incluant la production, le budget publicitaire ou autres...) ?

PUBLICIS

Publicis affiche des engagements en matière de responsabilité sociétale et environnementale, et via son outil ALICE, cherche à mesurer et limiter l'empreinte carbone de ses campagnes et projets de communication. Néanmoins, l'entreprise continue de fournir des services publicitaires à des entreprises impliquées dans des activités polluantes, notamment dans les secteurs des transports, des énergies fossiles et de l'industrie lourde.

- a) Comment Publicis évalue-t-elle l'impact environnemental de ses clients et intègre-t-elle ces critères dans ses décisions commerciales ?

- b) Publicis prévoit-elle de revoir sa politique de groupe en matière de services publicitaires afin d'écarter de son portefeuille de clients, les entreprises n'ayant pas une politique climat robuste dont la trajectoire est alignée avec un réchauffement bien en- dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel ? Si oui, cela se fera-t-il au niveau du groupe et sur quel référentiel vous baserez-vous pour évaluer la politique (SBTi, ACT, autres...) ?

RENAULT

- a) Alors que la Commission Européenne a lancé un dialogue stratégique sur l'avenir de l'industrie automobile, Renault s'est positionné dès 2024 en faveur d'une révision des normes CO2 dans l'UE. Le groupe peut-il dans ce contexte clarifier ses positions par rapport à l'évolution de ces normes à court (eg, pénalités sur l'exercice 2025) et moyen terme (eg, objectifs 2035 de *phase out* des véhicules thermiques) ?
- b) Dans le cadre de ses activités de lobbying auprès des pouvoirs publics, Renault réalise-t-il une étude d'impact de chacune de ses positions ou propositions techniques en termes de trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre, aussi bien à l'échelle du groupe, qu'à l'échelle de l'UE ? Si oui, quels sont ces impacts et comment le groupe s'engage-t-il à ne pas défendre de position qui viendrait significativement retarder la baisse des émissions de carbone et compromettre l'atteinte de l'objectif de limitation de réchauffement climatique à 1,5°C ?
- c) Quelles seraient les conditions en termes de soutien des pouvoirs publics accordés au développement du véhicule électrique (subventions à l'achat, développement de l'infrastructure de recharge,...) qui permettraient à Renault d'accélérer le développement de sa gamme électrique ? En particulier, avec à ce jour, 3 modèles électriques labélisés Origine France Garantie, le groupe voit-il un intérêt stratégique à pousser les autorités à conditionner des aides publiques à l'origine européenne des véhicules ou à leur empreinte carbone en analyse de cycle de vie ?

SAFRAN

- a) Dans le cadre de votre récente acquisition de Preligens, un leader de l'Intelligence Artificielle (IA) pour l'aérospatiale et la défense, comment garantissez-vous l'application de normes éthiques, alors que les lignes directrices relatives à l'IA dans le secteur de la défense sont encore en cours d'élaboration ?

- b) Avez-vous l'intention de publier votre propre politique éthique sur l'IA et comment sera-t-elle mise en œuvre ?

SAINT-GOBAIN

- a) Saint-Gobain bénéficie d'un avantage en raison de l'utilisation du verre, un matériau hautement recyclable. L'entreprise présente l'écoconception comme levier clé pour atteindre ses objectifs *scopes* 1 et 2 à horizon 2030 et cite notamment le calcin (verre recyclé) comme levier de réduction des émissions de CO₂. Quel est l'objectif fixé par le groupe en matière de recyclabilité du verre et d'utilisation du verre recyclé ? Quels sont les freins techniques, économiques ou commerciaux qui limitent la mise en place d'objectifs plus ambitieux pour développer des vitrages à faible empreinte carbone et en ressources ?

- b) Quels sont les objectifs fixés par Saint-Gobain en matière de réemploi et de réutilisation des matériaux de construction* (réemploi et réutilisation des matériaux en fin de vie, intégration de matériaux de réemploi dans les ouvrages) ? Quelles actions sont mises en place pour y parvenir (éco-conception, diagnostics, partenariats, expérimentations, passage à l'échelle, etc.) ? Quelle part occupe le réemploi et la réutilisation dans les marchés du groupe ?

*Matériaux de construction que Saint-Gobain fabrique.

SANOFI

Le changement climatique peut favoriser l'émergence de nouvelles maladies, en modifiant la répartition des vecteurs (comme les moustiques), en augmentant l'exposition à des conditions météorologiques extrêmes, ou encore en perturbant les écosystèmes. Par exemple, certaines infections vectorielles, comme le paludisme ou la dengue, pourraient se propager davantage avec des températures plus élevées et des variations de précipitations.

Sanofi a mené des recherches sur des traitements dans ce cadre, notamment en matière de vaccins et de traitements pour les maladies infectieuses, mais aussi en explorant des options pour lutter contre les impacts du changement climatique sur la santé publique.

- a) Quels sont les projets ou molécules spécifiques sur lesquels Sanofi travaille actuellement ? Où en êtes-vous dans le développement d'initiatives dans ce domaine précis ?

- b) Comment anticipez-vous l'accès à ces nouveaux soins pour les populations dont les moyens financiers sont limités ?

SCHNEIDER ELECTRIC

- a) Vous nous avez mentionné l'année dernière dans votre réponse à la question sur l'économie circulaire, votre programme Schneider Sustainability Impact (SSI) qui vise 50 % de matériaux durables sur 3 composants : l'acier, le thermoplastique et l'aluminium. Quelle part ces matériaux représentent-ils dans la totalité de vos produits ?

- b) Schneider Electric a réalisé des progrès en matière d'éco-conception, de réduction et de recyclage de ses déchets. Cependant, comment l'entreprise compte-t-elle développer davantage ses initiatives en matière de réemploi et réutilisation ? Par ailleurs, quelle place accordez-vous au reconditionnement et à la réparation des produits ?

Globalement, prévoyez-vous de maintenir, voire de renforcer le cap pour vos prochains objectifs du SSI post-2025 ? Si oui, pourriez-vous détailler ?

- c) Face aux risques de pénuries de ressources stratégiques pour le groupe (notamment sur le cuivre), quelles sont les actions envisagées à moyen et long terme pour assurer la pérennité de l'activité ?

SOCIETE GENERALE

Atteindre la neutralité carbone en 2050 pour le secteur des transports en Europe implique d'éliminer progressivement la mise en circulation de nouveaux véhicules légers (voitures et utilitaires) fonctionnant aux carburants fossiles (moteurs thermiques classiques, mais aussi hybrides, y compris hybrides rechargeables) d'ici 2035.

Les activités de financement automobile des banques jouent un rôle clé dans l'atteinte de cet objectif. C'est notamment le cas pour ce qui concerne les prêts pour l'achat de véhicules neufs d'une part, et la location longue durée de véhicules d'autre part.

Peut-on s'attendre à ce que le groupe s'engage publiquement sur une trajectoire d'arrêt total (« *phase-out* ») des financements de véhicules thermiques et hybrides (y compris rechargeables) neufs au cours de la prochaine décennie (merci de détailler votre réponse) ?

- a) Pour les prêts à l'achat, d'une part,
- b) Pour les activités de location de longue durée (*leasing* avec et sans option d'achat), d'autre part ?

STELLANTIS

Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction drastique de ses coûts, en misant en particulier sur un approvisionnement réorienté vers les pays à bas coûts de main d'œuvre (jusqu'à 80 % d'ici fin 2028).

- a) Cet objectif est-il toujours d'actualité ?
- b) Si oui, est-ce tenable à moyen terme ? En quoi cet objectif est-il préférable à une stratégie basée sur des relations de confiance avec les équipementiers et sous-traitants nationaux et européens, en misant, par exemple, sur le label Origine France garantie ?
- c) Quels sont les impacts sociaux en Europe prévus par une telle politique ?
- d) Quel est le gain de compétitivité attendu, et réellement observable, d'une telle stratégie ?

STMICROELECTRONICS

La gestion de l'eau représente un enjeu stratégique pour la continuité de vos activités industrielles. Dans un contexte mondial marqué par des tensions croissantes autour de cette ressource, vos concurrents, comme TSMC (Taiwan), font face à des défis similaires, notamment les restrictions liées aux pénuries d'eau de plus en plus fréquentes. En France, des épisodes récents, notamment en Isère, ont également révélé la vulnérabilité de vos activités face aux contraintes hydriques. De plus, certaines controverses, telles que l'utilisation de l'eau à Crolles pendant une période de pénurie pour les habitants, suscitent des interrogations sur l'équilibre entre vos besoins industriels et la préservation des ressources locales.

Dans ce cadre, nous souhaitons mieux comprendre vos pratiques et engagements sur ce sujet :

- a) Quels indicateurs de performance (KPI) avez-vous mis en place afin de mieux gérer votre consommation d'eau ? Comment collaborez-vous avec vos parties prenantes pour garantir une gestion durable et équilibrée de cette ressource, et éviter des situations de tension notamment avec les populations locales ?
- b) Votre entreprise a demandé un relèvement des seuils autorisés pour les polluants dans l'eau, en raison de l'augmentation de leur concentration après le recyclage de l'eau utilisé dans vos processus de production. Existe-t-il des études d'impact précises démontrant que ces relèvements de seuils ne posent pas de danger pour la santé humaine ? Pourquoi choisir de demander un relèvement des seuils plutôt que d'investir dans des technologies plus avancées pour réduire ou neutraliser la concentration des polluants ?
- c) Quelle est la part de vos investissements dédiés à une meilleure gestion de l'eau, et comment sont-ils répartis (infrastructures, technologies, collecte et analyse de données) ?

TELEPERFORMANCE

En 2022, Teleperformance a conclu un accord mondial avec la fédération syndicale internationale UNI Global Union.

- a) Avez-vous une feuille de route concernant cet accord ? Quelles en sont les prochaines étapes ?
- b) Combien de nouvelles conventions collectives l'entreprise a-t-elle signées depuis la signature de l'accord mondial ? Quelles étaient les principales demandes exprimées par les salariés concernés ?
- c) Quand l'accord mondial actuel expire-t-il ? L'entreprise a-t-elle l'intention de le renouveler ?
- d) Pouvez-vous faire un état des lieux, à ce jour, de l'évolution de la situation en Grèce et des éventuelles avancées vers la mise en place d'une convention collective spécifique dans ce pays ?
- e) Quel est le nombre de salariés couverts par un syndicat local et leur pourcentage par rapport à l'ensemble des salariés du Groupe (calculés en etp, CDD compris)? Pouvez-vous nous indiquer la liste de ces syndicats locaux et l'adresse de leur site.

THALES

Si la Charte éthique donne certaines informations sur les lignes directrices à suivre, nous souhaiterions comprendre l'application opérationnelle de cette charte, notamment au sein de CortAix.

- a) Pourriez-vous détailler les politiques et outils internes dont dispose Thalès pour s'assurer du maintien des standards éthiques les plus robustes et conformes aux principes éthiques militaires français, dans la conception, le développement et la commercialisation de ses solutions d'intelligence artificielle ?

Le Comité d'Éthique de la Défense nationale mentionne, dans ses recommandations, la nécessité, dès la conception, de « construire des analyses de risques sur la base du respect des principes éthiques constitutionnels et militaires français » et de « définir des modalités de contrôle de licéité adaptées aux enjeux nouveaux que peut induire l'intégration d'autonomie décisionnelle dans des fonctions affectées aux SALIA ».

- b) Comment Thalès analyse les risques éthiques liés à ses solutions d'intelligence artificielle (de la phase de conception à la phase d'emploi) et quelles mesures de contrôle et de suivi sont implémentées pour s'assurer de la conformité du produit avec les principes éthiques militaires français ?
- c) Comment Thalès sensibilise les clients et utilisateurs finaux aux risques potentiellement liés à ses solutions, afin de favoriser une utilisation responsable et conforme aux principes éthiques militaires français (ex : modalités de contrôle, encadrement de l'emploi...) ? Quelle est l'attitude de Thalès lorsqu'un client contrevient à ses principes d'utilisation par un de ses produits et services ?

TOTALENERGIES

Dans le World Energy Outlook 2024, l'AIE a réitéré dans son scénario Net Zero Emissions by 2050 qu'un chemin reste possible pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici la fin du siècle. Toutefois, ce chemin nécessite de ne pas développer de nouveaux champs pétroliers et gaziers ni de nouveaux terminaux de GNL. Dans votre présentation aux investisseurs d'octobre 2024, vous avez réhaussé la cible d'investissement dans les nouveaux projets pétroliers et gaziers à 33% entre 2025 et 2030 (vs 30% entre 2024 et 2028 précédemment).

- a) Comment considérez-vous que votre stratégie d'investissement est alignée avec les impératifs climatiques limitant un réchauffement de +1,5°C d'ici à 2050 comme vous y êtes engagés ?
- b) Comment cette augmentation de production d'hydrocarbures est-elle compatible avec le scénario Net zero emissions de l'AIE ?

UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

Depuis 2022, URW s'est fixé pour objectif d'ici 2030 d'atteindre 100% de gain net de biodiversité sur les projets de développement, en se basant sur la méthodologie DEFRA. URW indique que, jusqu'à présent, aucune mesure de compensation n'a été prise, car les calculs du gain net de biodiversité pour les projets de développement montraient un gain.

- a) Comment quantifiez-vous le gain/la perte de biodiversité ? Quelles actions sont mises en œuvre pour permettre un gain d'unités de biodiversité après construction ?
- b) Pensez-vous publier les résultats des études menées pour chaque projet ? Est-ce qu'un audit par un tiers indépendant est prévu à l'issue de l'étude de chaque projet ?

Vous indiquez que d'ici 2030, 100% des projets de développement doivent mettre en œuvre un plan d'action pour la biodiversité, mené par un écologue pour éviter et réduire l'impact du projet sur l'environnement local et mettre en œuvre sur chaque projet une liste de recommandations du Groupe.

- c) Où en êtes-vous dans l'atteinte de cet objectif ? Depuis quand les projets en font l'objet ?
- d) Comment vous assurez-vous que les recommandations fournies par URW sont appliquées dans ces projets ? Prévoyez-vous d'être transparents sur ces recommandations par projet et sur leur suivi ?

VEOLIA

Fin 2023, votre groupe a initié une campagne de mesures visant à détecter la présence de 20 PFAS dans l'eau distribuée aux consommateurs en France. Les analyses effectuées ont révélé en septembre dernier que plus de 99 % des contrats respectaient les nouvelles normes PFAS pour l'eau potable.

- a) Testez-vous également la présence de PFAS sur vos sites à l'étranger, y compris hors de l'Union européenne ?
- b) Au-delà de la directive européenne de 2020 sur la qualité de l'eau potable, qui fixe des seuils pour 20 PFAS, envisagez-vous de vérifier la présence d'autres PFAS parmi les milliers de molécules existantes ?
- c) Avez-vous fait appel à un organisme tiers indépendant pour superviser cette campagne de tests ?

VINCI

Après lecture de votre plan de vigilance, nous aimerions vous interroger sur l'un des 5 principaux enjeux identifié par le Comité d'évaluation des droits de l'Homme (Human Rights Steering Commitee) : l'impact sur les communautés locales.

- a) Le projet de complexe hydroélectrique de Renace, aurait détruit 50 km de la rivière Cahabón au Guatemala, entraînant la sécheresse d'autres sources d'eau, impactant l'accès des communautés locales à l'eau et aux cultures agricoles, tout en contribuant à la pauvreté.
Pour vos projets internationaux, réalisez-vous des évaluations approfondies des risques comme celles que vous faites en France ?
Est-il prévu d'étendre l'utilisation de l'outil Local Footprint® à tous vos projets internationaux ?
- b) Quelle est votre méthodologie pour évaluer le niveau de risque des zones où Vinci intervient ? Quelles mesures spécifiques mettez-vous en place lorsque le risque est élevé ?
- c) Quelles mesures correctives avez-vous prises ou envisagez-vous de prendre dans le cas du projet hydroélectrique de Renace ? Quelles sont les parties prenantes légitimes que vous comptez associer ?